

## **Palais Granvelle - Musée du Temps - Coût global prévisionnel de la 1<sup>ère</sup> tranche de l'opération - Ajustement du plan de financement - Demande de subventions**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Lors de sa séance du 29 mars 1999, le Conseil Municipal approuvait le programme des travaux d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> Tranche du Musée du Temps dans le Palais Granvelle, sollicitait l'aide financière des partenaires (Fonds Européen, Etat, Région de Franche-Comté et Département du Doubs) sur la base d'un plan de financement proposé et autorisait la signature des marchés de travaux.

Les travaux relatifs sont décomposés en plusieurs dossiers ou phases :

### **Travaux sur le bâtiment (maître d'oeuvre : P. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques)**

- **Phase 1** : travaux de consolidation des structures du bâtiment Grande Rue, exceptée la tour de l'escalier Renaissance, avec la création de deux noyaux de desserte verticale à chaque extrémité du bâtiment. Ces travaux sont terminés.

- **Phase 2** : travaux concernant les installations techniques (électricité, chauffage, ascenseurs, plomberie, sanitaire, désenfumage), ainsi que les travaux de second oeuvre et de finition dans les seuls espaces des noyaux de desserte verticale (escaliers et gaines techniques). Ces travaux sont terminés également, exceptés certains équipements et essais techniques des installations.

- **Phase 3** : travaux de restauration proprement dits (restauration de décors peints), menuiseries intérieures et extérieures, ferronnerie et traitements de finition (enduits et badigeons des murs, revêtements des sols en pierre ou parquets, peinture des plafonds). Ces travaux seront terminés à la fin du mois de juin 2001.

- **Phase 4** : travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment de l'administration du Musée du Temps. Ces travaux ont débuté en mai et doivent être terminés fin septembre 2001.

- **Phase 5** : travaux de nettoyage des façades de la cour intérieure du Palais et mise en sécurité des parements. Cette opération n'est pas encore engagée ; les travaux devraient être réalisés, en maîtrise d'ouvrage assurée par l'Etat, à l'automne 2001.

### **Travaux relatifs aux Aménagements Muséographiques (maître d'oeuvre : N. GIROUD, Architecte Muséographe)**

Le dossier technique relatif aux aménagements muséographiques a été décomposé en trois parties, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> partie : l'ensemble des lots de travaux, excepté ceux des prestations relevant de la signalétique-graphisme et de la sûreté-vol-vandalisme. Ces travaux (agencement, vitrines, éclairage muséographique) sont engagés.

- 2<sup>ème</sup> partie : le lot signalétique-graphisme. Ce dossier est en cours de mise au point avant le lancement de la consultation des entreprises.

- 3<sup>ème</sup> partie : le lot sûreté-vol-vandalisme ; la Commission d'Appel d'Offres du 13 juillet 2001 doit retenir l'entreprise chargée de l'exécution de ces travaux.

Le coût global de la première tranche du musée est évalué comme suit :

- Travaux de bâtiment (MH)	37 500 000 F HT	(5 716 838,15 €)
- Travaux de muséographie	<u>22 500 000 F HT</u>	(3 430 102,89 €)
Montant total HT	60 000 000 F HT	(9 146 941,04 €)
<b>Soit un montant total TTC d'environ</b>	<b>71 975 000 F TTC</b>	<b>(10 972 518,02 €)</b>
(application de deux taux de TVA 20,60 % et 19,60 %)		

L'évolution de 8 500 000 F HT (1 295 816,65 €) entre le montant de 51 500 000 F HT (7 851 124,39 €) fixé par la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 1999 et la nouvelle estimation à 60 000 000 F HT (9 146 941,04 €), sera financée en partie par des subventions (Etat, Département) de l'ordre de 4 000 000 F (609 796,07 €), le solde étant à la charge de la Ville.

L'écart entre ce nouveau montant et celui porté dans la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 1999 s'explique par plusieurs facteurs :

- au chapitre des travaux de bâtiment (MH), le différentiel s'explique essentiellement par des augmentations importantes du coût initial des travaux de la phase 3, du coût des travaux d'aménagement du bâtiment de l'administration, et par la «flambée des prix», eu égard au contexte économique favorable aux entreprises, coûts auxquels s'ajoutent de façon proportionnelle les honoraires supplémentaires.

- au chapitre des travaux de muséographie, le différentiel est plus réduit, de l'ordre de 1 MF HT, en comprenant l'abandon de la commande publique. Les origines des surcoûts sont du même ordre que pour les travaux de bâtiment.

Sur la base des chiffres déterminés ci-dessus et en fonction des subventions déjà obtenues, le nouveau plan de financement est le suivant :

### En Francs

I - PLAN DE FINANCEMENT (Part Bâtiment Monument Historique)							
	1997	1998	1999	2000	Totaux	2001	Totaux
	7 000 000 TTC	9 000 000 TTC	8 400 000 TTC	11 200 000 TTC	35 600 000 TTC	9 400 000 TTC	45 000 000 TTC
	1 <sup>ère</sup> Tr. financière	2 <sup>ème</sup> Tr. financière	3 <sup>ème</sup> Tr. financière	4 <sup>ème</sup> Tr. financière	29 519 071 HT	7 980 929 HT	37 500 000 HT
FEDER (1)	999 500	1 285 000	1 199 400	525 450	4 009 350	820 650	4 830 000
ETAT	1 915 400	2 462 700	2 300 000	0	6 678 100	1 710 000	8 388 100
DEPARTEMENT	1 451 000	834 900	2 500 000	0	4 785 900	855 000	5 640 900
VILLE							
Montant HT					14 045 721	4 595 279	18 641 000
TVA					6 080 929	0	7 500 000
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Bâtiment TTC</b>					<b>35 600 000</b>		<b>45 000 000</b>

## En Euros

I - PLAN DE FINANCEMENT (Part Bâtiment Monument Historique)							
	1997	1998	1999	2000	Totaux	2001	Totaux
	1 067 143 TTC	1 372 041 TTC	1 280 571 TTC	1 707 429 TTC	5 427 184 TTC	1 433 021 TTC	6 860 205 TTC
	1 <sup>ère</sup> Tr. financière	2 <sup>ème</sup> Tr. financière	3 <sup>ème</sup> Tr. financière	4 <sup>ème</sup> Tr. financière	4 500 153 HT	1 216 685 HT	5 716 838 HT
FEDER (1)	152 373	195 897	182 847	80 104	611 221	125 107	736 328
ETAT	292 001	375 436	350 633	0	1 018 070	260 688	1 278 758
DEPARTEMENT	221 203	127 280	381 122	0	729 605	130 344	859 949
VILLE							
Montant HT					2 141 256	700 545	2 841 801
TVA					927 032	216 336	1143368
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Bâtiment TTC</b>					<b>5 427 185</b>		<b>6 860 205</b>

## En Francs

II - PLAN DE FINANCEMENT (Part Aménagements muséographiques)					
Montant total TTC : 26 975 000 F	1999	2000	TOTAUX	2001	TOTAUX
Montant total HT : 22 500 000 F	10 000 000 TTC	12 800 000 TTC	22 800 000 TTC	4 175 000 TTC	26 975 000 TTC
			19 063 545 HT	3 436 455 HT	22 500 000 HT
FEDER (1)	1 050 000	474 550	1 524 550	75 450	1 600 000
ETAT (plan Etat - Région) - Calcul sur la base de 40 % d'un montant subventionnable de 16 250 000 F HT	0	6 500 000	6 500 000	1 500 000	8 000 000
REGION DE FRANCHE-COMTE (Plan Etat - Région)	0	6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
VILLE					
Montant HT			5 038 995	1 861 005	6 900 000
TVA			3 736 455	738 545	4 475 000
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Muséographie TTC</b>			<b>22 800 000</b>		<b>26 975 000</b>

En Euros

<b>II - PLAN DE FINANCEMENT (Part Aménagements muséographiques)</b>					
Montant total TTC : 4 112 312 € Montant total HT : 3 430 103 €	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>2001</b>	<b>TOTAUX</b>
	<b>1 524 490 TTC</b>	<b>1 951 347 TTC</b>	<b>3 475 837 TTC</b>	<b>636 474 TTC</b>	<b>4 112 311 TTC</b>
			<b>2 906 218 HT</b>	<b>523 884 HT</b>	<b>3 438 387 HT</b>
FEDER (1)	160 071	72 345	232 416	11 502	243 918
ETAT (plan Etat - Région) - Calcul sur la base de 40 % d'un montant subventionnable de 16 250 000 F HT	0	990 919	990 919	228 673	1 219 592
REGION DE FRANCHE-COMTE (Plan Etat - Région)	0	914 694	914 694	0	914 694
VILLE					
Montant HT			768 190	283 708	1 051 898
TVA			569 619	112 590	682 209
<b>MONTANT TOTAL Chapitre Muséographie TTC</b>			<b>3 475 837</b>		<b>4 112 311</b>

(1) Montant maximum du FEDER arrêté à 6 208 550 F (4 009 350 F Bâtiment + 2 199 200 F Muséographie)

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver le nouveau montant global de l'opération «Musée du Temps - 1<sup>ère</sup> tranche», tel que défini ci-dessus et à en adopter le nouveau plan de financement ;

- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière du FEDER, de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs et de tout autre organisme ayant la vocation de participer à la restauration de ce patrimoine exceptionnel et à l'aménagement du Musée du Temps, pour ce qui est d'une première tranche de travaux, sur la base des plans de financements élaborés ci-dessus ;

- inscrire ces subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.322.132xxx.86021.33000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.322.2313. 86021.33000.

**«M. LE MAIRE :** C'est un projet dont nous sommes fiers même si certains peuvent dire qu'il a fallu une quinzaine d'années pour aboutir, ce qui est l'essentiel. Ce Musée du Temps qui va conforter le rayonnement de la capitale régionale est en totale cohérence avec l'image de notre ville, sa tradition et son histoire. Christophe LIME nous a dit précédemment que les dérapages n'étaient pas forcément du fait de la Ville, entre autres au niveau de la muséographie. Je vois passer les comptes rendus des réunions de chantiers avec la muséographe et avec la DRAC, c'est quelque chose de vraiment sérieux et heureusement que nos services techniques, et je leur rends hommage, ont su résister car je crois que sur le coût ce ne serait pas de 8 MF mais bien au-delà.

Au fond vous avez raison, ça pose un vrai problème lorsqu'un projet avec un budget est voté, que certains après aient des exigences quasi démentielles comme si nous avions une presse à imprimer les billets. Non le Maire de Besançon n'a pas une presse à imprimer les billets de 500 F ou de 500 € bientôt. Ajoutez à cela les normes de sécurité qui, depuis le moment où l'on a mis en place ce projet, ont changé et sont de plus en plus contraignantes et vous arrivez à des surcoûts tels que celui qui vous est indiqué dans

le rapport. Vous êtes l'opposition, c'est normal pour vous de dire que nous ne contrôlons rien. Moi je vous affirme que nos services techniques contrôlent bien le projet mais doivent faire face aux exigences de l'Etat, de la DRAC, des muséographes qui remettent en cause en permanence ce que nous avons décidé la veille. Il nous faut donc être vigilants.

Et je reprends ce qu'a dit très justement Christophe LIME, quand nous maîtrisons nous et nous seuls les travaux, et le bon exemple est l'usine d'incinération des ordures ménagères, cela se passe très bien, on est plutôt bon.

**Mme Françoise BRANGET** : Vous avez dû vous apercevoir que je regardais quand même de temps en temps les chiffres de près, et là je voudrais demander des explications parce que je n'ai pas bien compris. Dans le rapport que vous nous présentez, vous parlez d'un coût de 60 millions hors taxes, donc 56 millions à financer puisque nous avons une subvention de l'Etat de 4 millions. Par contre, sur le plan de financement, et c'est là où j'ai un peu des surprises, ça se reproduit dans le tableau «part bâtiment Monuments Historiques» et aussi dans celui «part aménagements muséographiques», au final, nous allons devoir sortir par exemple dans le premier tableau 18 millions de francs, et vous annoncez la TVA à l'étage en dessous, on est à 7,5 millions de TVA. Si je calcule la TVA sur 18 millions, je n'obtiens que 3,6 millions. Alors je ne sais pas...

**M. LE MAIRE** : C'est des avances de TVA.

**Mme Françoise BRANGET** : Mais sur quoi ?

**M. LE MAIRE** : Sur les 45 millions. On pouvait effectivement se poser la question. Je vous en donne acte.

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, j'ai toujours été extrêmement favorable au Musée du Temps qui est important pour le développement de la Ville parce que ce sera un musée phare et pour le développement économique à travers le tourisme. Quand il sera arrivé, il sera essentiel. C'est aussi un lien avec l'histoire et l'âme de notre ville, au-delà de l'horlogerie parce que ça ne se résume pas au temps mesuré mais on ne va pas entrer dans le détail. A ce titre, avec Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN nous avons il y a bientôt dix ans suggéré l'utilisation à l'époque de la loi LEOTARD pour le mécénat culturel, et donc la mobilisation des milieux économiques et l'idée d'un club affaire autour de ce projet du Musée du Temps. Je voudrais savoir où on en est quant à la mobilisation des milieux économiques.

D'autre part, quand je lis le document d'aujourd'hui, je vois que pour sans doute des questions de coût en matière de muséographie, on a renoncé à la commande publique. Peut-on avoir quelques éclaircissements sur ce point, va-t-on renoncer à une nouvelle oeuvre de MORELLET ?

**M. LE MAIRE** : M. ROIGNOT vous répondra. Pour le premier point je peux vous répondre qu'effectivement la mobilisation des milieux économiques est en marche, puisque quand vous arriverez au Musée du Temps sur la partie droite, dans une ancienne salle de garde -Mme LALLÉE ou Mme MAUERHAN pourrait nous le dire- il y a une salle qui permettra l'accueil de sponsors, de mécènes étrangers. J'étais dernièrement avec la présidente du groupe SWATCH en France et en redescendant de la Citadelle nous lui avons montré avec Mme LALLÉE où elle pourrait faire visiter le Musée du Temps à ces clients et nous aider dans le cadre d'une mobilisation d'un club affaire autour de cet équipement. J'en ai déjà parlé aux responsables de BREITLING, à Mme MAUERHAN, Mme LALLÉE, au Service Economique et nous nous mobilisons pour créer, c'est une bonne idée, autour de ce Musée du Temps toute une dynamique avec, on ne peut pas appeler cela un club affaire, mais un club de sponsors ou de mécènes.

Concernant la commande publique, je ne sais pas si Michel ROIGNOT veut répondre mais je pense que c'est plutôt une boutade. Vous avez déjà le Minotaure, alors... je vous invite d'ailleurs à assister à sa mise en eau, il paraît que c'est absolument merveilleux, je le pense vraiment.

**M. Michel ROIGNOT :** Je voudrais faire plusieurs observations. Je voudrais d'abord revenir sur le propos liminaire du Maire sur l'engagement des services dans cette opération pour souligner, notamment pour la partie dont je m'occupe maintenant, la partie muséographie, l'engagement complet et entier de la conservatrice du musée, Mme MAUERHAN. Je crois que ceci doit être indiqué parce que la discussion entre elle et l'architecte muséographe n'est pas simple tous les jours. Bien sûr il a fallu arbitrer sur ce dossier et je l'ai fait en début de mois, de manière difficile mais avec elle, pas forcément dans le sens qu'elle aurait souhaité parce qu'il fallait un moment trancher sur ce qu'il convenait de faire.

Deuxième chose, sur les dérapages financiers évoqués par certains, mon collègue LIME parlera peut-être de l'aspect monument historique tout à l'heure, que j'ai quand même suivi jusqu'à une période récente et que je connais bien. Sur la muséographie, il n'y a pratiquement pas de dérapages. C'est 1 million de francs, par rapport à une estimation qui remonte pratiquement maintenant à 7 ou 8 années. Je considère que dans ce dossier muséographie et justement grâce principalement à l'engagement de Mme MAUERHAN, nous avons pu finir par maîtriser ce dossier et la première tranche de ce Musée du Temps pourrait être finie dans le courant du mois de janvier 2002.

Comme le Maire le disait, je pense qu'en employant les termes qu'il a évoqués sur la commande publique, M. BONNET faisait une boutade. Il ne s'agit pas d'échapper à une oeuvre de M. MORELLET mais de ne pas bénéficier de la commande publique dans un premier temps, mais rassurez-vous Monsieur BONNET, vous bénéficierez, puisque nous l'avons reporté dans un deuxième temps, d'une commande publique pour accompagner ce Musée du Temps lorsque nous ferons la deuxième tranche du musée. Et je préfère employer le terme «bénéficier» que le terme «échapper à», ça me paraît beaucoup plus correct vis-à-vis des artistes de notre temps qui produisent des oeuvres sur lesquelles nous avons chacun le droit d'avoir des jugements, mais au moins nous devons laisser le temps à ces artistes, pour que ces oeuvres que nous mettons aujourd'hui s'imposent dans notre vie et prennent toute leur place. Je trouve un petit peu gênant qu'à chaque fois qu'un artiste contemporain s'exprime quel que soit le sujet, que ce soit de la peinture, que ce soit une sculpture, que tout de suite il y ait ces prises de parole dans tous les sens alors même que l'oeuvre n'a pas eu le temps de prendre son temps et de se poser. Je rappelle toujours que si on prend la musique, MOZART en son temps était sifflé. Alors faisons attention à ce que nous disons, un peu de modestie dans tout ça, prenons le temps de regarder les choses et comme le disait le Maire tout à l'heure, demain nous inaugurons non plus MORELLET, mais l'oeuvre de BOETTSCHER le Minotaure, qui sera mis en eau, ce sera quelque chose de réussi et dont on parlera dans Besançon.

**M. LE MAIRE :** Et quand je dis que ce sera très bien, je ne plaisante pas. Je suis d'accord avec Michel ROIGNOT là-dessus, ce sera merveilleux, donc je le précise afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté par rapport à cela.

**M. Pascal BONNET :** Quand je parle d'échapper, c'est une boutade. Ceci dit, la commande publique implique décision du Ministère de la Culture et il y a des sculpteurs, des artistes sans doute mieux en cours dans les salons parisiens du Ministère. MORELLET, je ne porte pas de jugement de valeur mais ce n'est pas tout à fait un auteur contemporain récent et jeune. On nous a fait le coup du «vous êtes à côté de la plaque, vous rejetez l'art contemporain», l'art contemporain est vaste et MORELLET est déjà bien installé et bien soutenu par les collectivités locales et les ministères. Donc ce que je voulais dire par là, c'était une boutade mais c'est aussi et il y a eu un débat là-dessus, ce qui a été imposé par le Ministère de la Culture. J'ai le souvenir quand même que la majorité municipale n'était pas forcément enthousiasmée par l'oeuvre de MORELLET. Personnellement, au moment où on en a débattu ici j'étais plutôt gêné par des propos qui avaient été tenus qui étaient de parler d'oeuvre dérisoire et monumentale

pour un prix qui me paraissait quand même lui monumental et je me suis abstenu ce jour-là. Par la suite, je n'ai jamais été opposé à l'oeuvre de MORELLET et je trouve qu'elle s'inscrit, pour ma part, dans un cadre urbain. Je ne suis pas non plus gêné par celle de BOETTSCHER qui permet de saluer un artiste local d'origine étrangère mais local, ce n'est plus une boutade. C'est sur la question de la commande publique et de ce qui est imposé par le Ministère de la Culture que je veux attirer l'attention et je pense que beaucoup ici seront d'accord sur ce genre de remarques.

**M. Marcel POCHARD** : Deux strictes boutades, Monsieur le Maire, la première pour dire à M. ROIGNOT que comme génie méconnu à son époque, on fait mieux que MOZART tout de même et la deuxième pour dire que si on va parler du Minotaure c'est en grande partie parce qu'on en a parlé aussi et vous savez que ce ne sera donc pas un critère de dire : on a parlé beaucoup du Minotaure dans Besançon, on en parle parce qu'il y a une petite polémique qui peut se faire, ce qui n'est jamais négatif pour les artistes.

Et puis un mot sur le Musée du Temps, pour vous dire que c'est effectivement une très bonne opération et si elle peut cheminer plus vite, ce n'en sera que mieux.

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : Monsieur le Maire, juste pour vous donner un bon point...

**M. LE MAIRE** : Ah bon, parce que vous distribuez des bons points, vous ?

**M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN** : ... non, normalement c'est vous... pour nous avoir écouté sur ce mécénat culturel que nous avons toujours avancé depuis environ une dizaine d'années, et c'est vrai que si c'est réalisable il ne faut pas passer à côté pour ce mode de financement qui se fait maintenant régulièrement pour pas mal de musées ou plutôt d'expositions et un bon point pour vous, parce que le Maire précédent ne semblait pas du tout connaître le système.

**M. LE MAIRE** : Le bon point, je vais le redistribuer tout de suite à Mme MAUERHAN parce que c'est elle qui a fait les démarches pour avoir ce mécénat donc ce n'est pas si inhabituel que ça. A la Citadelle, nous aurons cet été des spectacles théâtralisés financés par trois banquiers : le Crédit Local de France, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts, donc je crois qu'effectivement de plus en plus on doit pouvoir associer les milieux économiques à nos projets, à condition que ce soit vraiment du mécénat, et que par derrière il n'y ait pas la volonté de vouloir nous phagocytter. Que des grandes entreprises puissent participer ainsi au développement d'une ville ou d'une région dans laquelle elles sont actives me paraît effectivement être une bonne chose. Là le bon point en l'occurrence c'est à la conservatrice du musée qu'il faut l'attribuer, ce que je fais publiquement.

**M. Christophe LIME** : Simplement deux ou trois petites précisions, y compris par rapport au dépassement budgétaire. Si je fais la liaison avec le sujet précédent, on retrouve à peu près les mêmes évolutions, ce qui signifie que sur toutes les commandes publiques on retrouve des différentiels liés à ce qu'on a dit tout à l'heure au niveau de l'activité économique, etc. mais je tiens quand même à le rappeler, qu'on préfère aujourd'hui avoir 4 millions de plus à dépenser au niveau de la ville et un million de chômeurs en moins ! Peut-être que si on avait un million de chômeurs de plus, on aurait 4 millions en moins à dépenser sur le Musée du Temps mais on aurait d'autres difficultés en termes social et économique.

**M. LE MAIRE** : Et le coût social serait bien plus important...

**M. Christophe LIME** : Ça fait partie d'une activité économique soutenue et le Gouvernement pluriel qui dirige la France pour l'instant est quand même le seul depuis de nombreuses années à avoir diminué le nombre des chômeurs, il faut le dire. Je tiens à rappeler aussi, parce qu'on n'en a pas trop parlé, que les deux Adjoints suivent de très très près ce dossier afin d'essayer de tenir les délais,

c'est-à-dire qu'on rencontre régulièrement les entreprises, la maîtrise d'oeuvre pour suivre ce projet, je ne dirais pas au jour le jour mais presque, et pour pouvoir mettre tout le monde d'accord, je peux vous dire que c'est toujours très très compliqué.

Je rappellerai enfin que ce Musée du Temps est subventionné pratiquement à 60 %, et que c'est très intéressant pour notre ville.

**M. LE MAIRE** : Il faut lire régulièrement les comptes rendus de réunion pour se rendre compte qu'effectivement ce n'est pas facile. Il faut de plus être un adjoint très transversal, très pluriel, parce qu'avec Jean-Loup COLY pour le Palais des Sports, avec Michel ROIGNOT pour le Musée du Temps, avec Bruno LEGEARD pour l'usine d'incinération, avec Martine ça va venir...

**M. Christophe LIME** : Il faut un communiste pour faire cela ! (rires).

**M. Michel ROIGNOT** : Christophe l'a dit à l'instant, le coût pour la ville de cette première tranche va représenter 25 millions de francs sur un équipement de 71 MF ; c'est assez remarquable de noter justement l'implication des partenaires, que ce soit l'Etat, la Région ou le Département du Doubs. C'est important de le souligner car c'est un équipement subventionné pratiquement aux 2/3 par des partenaires extérieurs.

**M. LE MAIRE** : Et on peut penser que dans les années à venir, l'agglomération pourra peut-être aussi participer par exemple au financement de la 2<sup>ème</sup> tranche, ça sera aussi dans ses compétences».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.*